

mon conjoint est en situation irreguliere

Par **lemurien**, le **16/04/2009 à 20:04**

je souhaiterai avoir les conseille d un bon avocat,mon mari est en situation irreguliere.aujourd hui je suis enceinte de 1 mois et nous souhaiton nous marier comment faire pour obtenir un visa et une carte de sejours rapidement depuis la france?

Par **ardendu56**, le **16/04/2009 à 22:06**

Lemurien; bonsoir

Pas de nouvelle géniale pour vous. Et le "rapidement," dans ce cas, n'existe pas. Votre ami risque à tout moment l'expulsion.

Vous souhaitez vous marier, c'est tout à fait possible mais risqué et la préfecture peut, là aussi intervenir.

Une fois mariés, la situation sera toujours irrégulière et risquée. Vous pourrez obtenir, dans certains cas, un titre de séjour d'1 an renouvelable. Mais il faut, depuis la loi du 24 juillet 2006, un visa long séjour, ce qui implique un retour au pays. Le visa ne peut être refusé qu'en cas de fraude, d'annulation du mariage ou de menace à l'ordre public.

Ensuite tout dépendra de la décision du préfet (compétence discrétionnaire) qui pourra vous délivrer un certificat de résidence.

Vous pourriez contacter la Cimade:

siège de la Cimade

64 rue Clisson, 75013 Paris

tél : 01.44.18.60.50

fax : 01.45.56.08.59

infos@cimade.org

le GISTI

villa Marcès,

75011 Paris, France)

tél. 01 43 14 84 82/83 –

Email : formation.gisti arobase ras.eu.org).

Courage à vous.